



Rapport au Conseil communal

Réponse au postulat de M. le Conseiller Enzo Santacroce « Cartographier les itinéraires ainsi que les accès des lieux publics et privés des personnes à mobilité réduite dans le but de les publier sur le site communal officiel » et au postulat de Mme la Conseillère Muriel Cuendet Schmidt et M. le Conseiller Stéphane Ballaman « Pour une politique communale globale et transversale sur le handicap »

Aménagement du territoire, Urbanisme, Énergie

M. Bernard Krattinger, Municipal

Rapport n°22/2019

Rapport adopté par la Municipalité, le 12.08.2019



Table des matières

1	Objet du rapport	2
2	Préambule.....	4
2.1	Contexte	4
2.2	Réglementation.....	4
3	Propositions de la Municipalité.....	5
3.1	Ancrage dans la politique	5
3.2	Diagnostic de la situation actuelle	5
3.3	Plans d'actions.....	8
4	Ressources et planning	9
5	Aspects du développement durable.....	9
6	Conclusion.....	11

1 Objet du rapport

Le 20 juin 2017, M. le Conseiller Enzo Santacroce a déposé, au nom du groupe PLR, un postulat demandant à la Municipalité de « **cartographier les itinéraires ainsi que les accès des lieux publics et privés des personnes à mobilité réduite dans le but de les publier sur le site communal officiel** ». Parallèlement, le 25 septembre 2018, Mme la Conseillère Muriel Cuendet Schmidt et M. le Conseiller Stéphane Ballaman, ont déposé conjointement, au nom du groupe socialiste, un postulat demandant à la Municipalité de prendre toutes les mesures nécessaires « **pour une politique communale globale et transversale sur le handicap** » et de s'engager à identifier et éliminer les barrières à l'accessibilité. Ces derniers rappellent qu'environ 20% de la population suisse est en situation de handicap moteur, sensoriel, psychique et mental. Par le présent rapport, la Municipalité répond à ces deux postulats, dont la teneur est la suivante :

Postulat de M. Enzo Santacroce

Ce postulat, à vocation sociale, s'inscrit dans la continuité de ce que d'autres collègues ont proposés lors des séances communales précédentes pour aider et soutenir les personnes à mobilité réduite dans leur quotidien. S'inscrivant dans cette dynamique, il souhaite, au nom du groupe PLR, proposer une mesure qui consiste en deux phases :

- 1. Créer une carte d'Epalinges dans laquelle seront inscrits les itinéraires (ou les promenades) ainsi que les accès aux lieux publics et privés pour les personnes à mobilité réduite lorsque celles-ci voudront se déplacer pour se promener, aller au restaurant ou autres. Dans cette phase, il demande à la Municipalité d'examiner :*
 - a. la possibilité de faire appel à des civilistes pour réaliser cette carte,*
 - b. d'intégrer, dans la carte, les meilleurs points de vue du village assortis des informations utiles à leur accès afin que les personnes à mobilité réduite puissent s'organiser convenablement pour s'y rendre.*
- 2. La deuxième phase est de publier les itinéraires et les accès aux lieux publics et privés sur le site officiel communal, dans le but de faciliter davantage le quotidien des personnes âgées dans leur ensemble et leurs proches.*



L'idée qui sous-tend ce postulat est de valoriser le travail et les efforts de nos aînés qui ont contribué à la prospérité ainsi qu'à la qualité de vie dont nous sommes aujourd'hui les bénéficiaires.

Postulat de Mme Muriel Cuendet Schmidt et M. Stéphane Ballaman

Le groupe socialiste d'Epalinges a inscrit dans son programme de législature 2016-2021 l'amélioration de l'accessibilité des personnes en situation de handicap, incluant notamment l'accès aux espaces et lieux publics, locaux administratifs et lieux privés accessibles au public. Une politique communale globale et transversale nécessite d'appréhender l'accessibilité lors de chaque démarche ou projet. Elle repose à la fois sur un diagnostic de la situation actuelle et sur un plan d'action permettant une mise en œuvre progressive de mesures concrètes facilitant l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Le présent postulat se fonde tout d'abord sur les bases légales dans le domaine du handicap de rang international, fédéral et cantonal. Il a pour but de faire d'Epalinges une commune accessible aux personnes en situation de handicap, c'est-à-dire qui leur permette de vivre de façon indépendante et de participer pleinement à tous les aspects de la vie en leur assurant une autonomie, une intégration sociale, scolaire et professionnelle, et une participation à la vie de la communauté locale.

Par conséquent, nous proposons que la Municipalité s'engage à identifier et à éliminer les barrières à l'accessibilité. Cet engagement s'appliquerait tant sur le plan technique et dans l'application des normes légales en matière de constructions adaptées que sur le plan des services. Il s'agirait donc de développer des prestations qui soient accessibles indépendamment de l'incapacité dont est atteint-e le-la bénéficiaire.

Afin de pouvoir disposer d'une vue d'ensemble des mesures déjà prises et des obstacles restants, un inventaire devrait être fait ainsi qu'une évaluation de l'accessibilité de différents lieux publics réalisée selon les normes en vigueur. Cette démarche permettrait l'établissement d'un diagnostic composé par conséquent de deux parties :

- *un inventaire des prestations existantes et des projets de l'administration ;*
- *une cartographie de l'accessibilité des lieux publics de la commune.*

Nous proposons que la deuxième phase, soit le plan d'action, repose sur trois axes qui consisteraient à :

- *développer les services et les prestations sous l'angle de l'accessibilité ;*
- *diffuser une culture de l'accessibilité au sein de l'administration communale ;*
- *tenir compte des besoins en intégrant les organisations représentant les personnes en situation de handicap ainsi que des experts au processus de décision de la Commune.*

Les mesures issues de ce plan d'action pourraient, par exemple, consister à :

- *faire figurer dans chaque préavis un paragraphe concernant son impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap ;*
- *prendre en compte les besoins des personnes en situation de handicap en formant mieux les collaboratrices et les collaborateurs en contact avec des usagers-ères ainsi que celles et ceux qui conçoivent, supervisent et entretiennent les infrastructures et les bâtiments accessibles au public ;*
- *tenir compte des résultats de la carte numérique d'accessibilité dans la planification des rénovations du patrimoine administratif de la commune ;*
- *renforcer la concertation et les liens avec les démarches existantes dans le domaine de la mobilité.*



2 Préambule

2.1 Contexte

Le développement de la Commune doit en effet permettre à chaque habitant, qu'il soit valide ou en situation de handicap, jeune ou âgé, à mobilité réduite avec une poussette ou suite à un accident, de « participer à la vie en société sur un pied d'égalité et selon leurs propres choix ». C'est en effet ce que le Conseil fédéral souhaite renforcer suite à l'adoption lors de sa séance du 9 mai 2018 du rapport portant sur le renforcement de la politique en faveur des personnes handicapées (favoriser l'égalité au travail, faciliter l'autonomisation, faciliter l'accessibilité aux bâtiments et transports publics ainsi qu'au monde numérique).

En avril 2011, M. le Conseiller Ernest Corbaz avait déjà déposé, au nom du groupe Hors-Parti, une motion demandant à la Municipalité de prendre toutes les mesures nécessaires « **pour rendre tous les bâtiments communaux accessibles aux personnes à mobilité réduite** », en particulier sur les aspects de différences de niveaux et d'ouverture aisée des portes d'accès. En réponse, la Municipalité avait présenté l'état, à l'époque, de l'accessibilité de chaque bâtiment communal, et démontré les efforts réalisés pour certains et les lacunes à combler pour les autres. Elle a pu proposer et ensuite réaliser notamment les travaux d'installation d'un lift au-dessus de la rampe d'escaliers entre le foyer et le parterre de la salle des spectacles. Quant aux autres bâtiments, la Municipalité a systématiquement intégré la réflexion dans ses projets de rénovation, extension ou nouvelle construction, dont un nouvel état de l'existant en 2019 est présenté dans le présent rapport.

En juin 2018, Mme la Conseillère Mirka Aeschbacher a également déposé, au nom du groupe Hors-Parti, un vœu « **Pour une commune accessible à tous** », mettant l'accent sur la prise en compte, pour les travaux futurs, de l'accessibilité sur la voie publique à toute personne à mobilité réduite (PMR), handicapés de la vue et de l'ouïe, personnes âgées et famille.

2.2 Réglementation

Les réglementations et normes relatives au handicap comportent de nombreux textes. Les principaux sont ici rappelés (www.architecturesansobstacles.ch) :

- Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées
- Constitution fédérale suisse (CH)
- Ordonnance sur l'égalité pour les handicapés (CH)
- Loi sur l'égalité pour les handicapés (CH)
- Constitution du Canton de Vaud (VD)
- Loi et règlement d'application sur l'aménagement du territoire et les constructions (VD)
- Norme SIA 500 Constructions sans obstacles
- Directives et fiches techniques spécifiques

Plus spécifiquement pour les bâtiments de l'administration communale, plusieurs textes de référence sont à prendre en compte comme, à titre d'exemples, la norme SIA 500, les Directives « La construction adaptée aux malentendants et sourds », la fiche technique « Meubler avec des tables », les normes européennes sur les plateformes élévatrices verticales à l'usage des PMR, sur les systèmes de boucles d'induction utilisées à des fins de correction auditive, sur l'éclairage des lieux de travail.

Plus particulièrement pour les rues, places, zones piétonnes et cyclables, sentiers, plusieurs textes de référence sont à prendre en compte comme la norme SN « Espace de circulation sans obstacles », les directives « Contrastes visuels » et « Rues – Chemins – Places », les fiches techniques « Bordures »,



« Trottoirs traversants », « Feux de signalisation pour piétons », « Système suisse de lignes de guidage », « Surfaces piétonnes sans obstacles », « Arrêts de bus », le guide « Aire de jeux pour tous », et le guide de recommandations pour la signalisation des chemins de randonnée, pour fauteuil roulant.

3 Propositions de la Municipalité

3.1 Ancrage dans la politique

La Municipalité s'engage à renforcer sa politique d'accessibilité pour chacun d'entre nous, sans discrimination. Elle s'engage, comme le propose Mme la Conseillère Muriel Cuendet-Schmidt et M. le Conseiller Stéphane Ballaman, à identifier et à éliminer toutes barrières à l'accessibilité en suivant la démarche suivante en deux temps :

1. Phase 1 de diagnostic :

- a. réaliser un diagnostic établissant l'inventaire des prestations existantes et des projets de l'administration,
- b. réaliser une cartographie de l'accessibilité des lieux publics, locaux administratifs et lieux privés accessibles au public.

2. Phase 2 selon un plan d'actions :

- a. développer les services et les prestations sous l'angle de l'accessibilité,
- b. diffuser une culture de l'accessibilité au sein de l'administration communale,
- c. tenir compte des besoins, en intégrant au processus de décision de la commune, les organisations représentant les personnes en situation de handicap ainsi que des experts.

3.2 Diagnostic de la situation actuelle

Inventaire des prestations et projets

Un diagnostic de la situation actuelle doit en effet être réalisé, afin d'identifier les obstacles restants qui seront pris en compte dans la planification des projets futurs de rénovation et d'aménagement du territoire. Pour cela, la Municipalité propose qu'un groupe de travail composé de collaborateurs de chaque service de l'administration communale fasse l'inventaire des prestations offertes aux habitants et des projets en cours en regard des normes et directives existantes, avec l'aide d'un expert externe. Outre les WC pour handicapés et l'accès de plain-pied, cela pourrait concerner l'automatisation des portes d'entrée des bâtiments, l'accessibilité aux guichets (boucle magnétique pour malentendants, recours aux interprètes en langue des signes), l'accessibilité lors de chantiers sur la voie publique, l'accessibilité au site internet communal pour les non-voyants ou déficients visuels. Concernant les projets en cours, en particulier ceux de la construction, rénovation, de la voie publique et de l'aménagement de l'espace urbain, une vision sous l'angle de l'accessibilité permettrait de corriger de suite les études ou travaux.

Inventaire et cartographie des bâtiments et lieux publics

Etat existant

L'inventaire succinct des différents bâtiments communaux et lieux publics et de leur accessibilité (voir tableau ci-dessous), confirme qu'un grand nombre de bâtiments communaux recevant du public est accessible de plain-pied pour les personnes à mobilité réduite, et est muni de WC pour handicapés. Des projets récents et à venir ont permis et permettront encore de construire et aménager sans obstacles. Nous pouvons relever les améliorations suivantes réalisées ces dernières années, notamment avec les rampes d'accès au refuge du Chaugand et à la Maison Forestière, le lift installé



pour accéder au parterre de la salle des spectacles, les WC handicapés pour le stade de foot du Bois-de-la-Chapelle, sans oublier les projets de nouvelles constructions et rénovations qui répondent aux exigences de l'Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées (AVACAH), tels l'UAPE de l'Ofréquaz, la déchèterie, l'ascenseur public à la sortie ouest du passage inférieur du carrefour des Croisettes, les bâtiments scolaires A et D de Bois-Murat, le Tennis-Club et la rampe d'accès et la boucle magnétique pour malentendants dans le cadre du projet de rénovation de la salle des spectacles. Mais également les projets d'aménagements de l'espace urbain du plat de la Croix-Blanche et du chemin des Croisettes.

Toutefois, certains services de l'administration communale, dont les bâtiments font d'ailleurs l'objet d'une réflexion pour un meilleur accueil du public et des collaborateurs, sont inaccessibles aux personnes à mobilité réduite (Grefe, salle des combles de la Maison de Commune, Voirie). De plus, aucun bâtiment communal ne dispose de portes automatiques. A ce titre, des études pour la mise en place de WC pour handicapés ou de systèmes d'ouverture automatique de portes n'ont malheureusement pas abouti ou ont été mis en « standby », dans l'attente de projets de rénovation conséquente.

Objet	Catégorie	Ascenseur	WC PMR	Accès PMR	Observations
CVE Croix-Blanche	Garderie	oui	oui	oui	
Collège Croix-Blanche	Ecoles - Garderie		oui	oui	WC au rez
Pavillon des scouts	Garderie		non	non	
Collège du village	Ecoles		non	non	
Pavillon du Chaugand	Ecoles		oui	oui	
Pavillon du Grand-Chemin	Ecoles		oui	oui	
Bois-Murat A	Sport - Ecoles - Administration	oui	oui	oui	En Construction
Bois-Murat B	Ecoles		non	oui	WC trop étroit
Bois-Murat C	Ecoles		non	oui	WC trop étroit
Bois-Murat D	Ecoles - Garderie	oui	oui	oui	En Construction
Bois-Murat Pépinière	Garderie		non	oui	
Bois-Murat E	Installations sportives		oui	non	accès possible depuis autre entrée
	Piscine couverte		non	non	
	Garderie - Administration		non	non	
Bois-Murat F - 1989	Ecoles - Administration	oui	oui	oui	accès côté parking
Salle de Gym Croix-Blanche	Installations sportives		oui	oui	
Collège Ofréquaz	Ecoles - Garderie		oui	oui	
Maison de la Commune	Administration communale	non	non	non	lift rez à l'entrée posé il y a 10 ans
Maison Palinzarde	Administration communale	oui	oui	oui	WC au rez - Ascenseur sauf au 3ème
Salle des spectacles, Auberge	Lieux rassemblement		oui	oui	parterre : lift depuis 5 ans
	Restauration		oui	oui	
Voirie 3 - Bureaux-Ateliers	Administration communale	non	non	non	
Voirie 5 - Musique-Dépôts	Lieux rassemblement	oui	oui	oui	
Déchèterie	Industrie			oui	
Refuge du Chaugand	Lieux rassemblement		non	oui	rampe depuis 3 ans
Chalet de l'Espérance - Leysin	Auberge de vacances		non	non	
Four à pain	Lieux rassemblement		non	oui	
Maison des jeunes	Lieux rassemblement		non	oui	
Maison Forestière	Lieux rassemblement		non	oui	rampe depuis 3 ans
Vestiaires FOOT Bois de la Chapelle	Installations sportives		oui	oui	WC PMR depuis 1 ans
Vestiaires Stade Croix-Blanche	Installations sportives		non	non	
Edicule Public Cimetière	WC public		non	non	
Cimetière	Cimetière			oui	
Edicule Public Tuilerie	WC public		oui	oui	
Tennis Club d'Epalinges	Installations sportives		oui	oui	
Eglise	Lieux rassemblement			oui	
Logements protégés 501	Lieux rassemblement		oui	oui	

La Municipalité propose de réaliser un inventaire exhaustif des bâtiments et lieux publics avec l'aide de Pro Infirmis, association d'utilité publique qui encourage l'autonomie et l'autodétermination des personnes en situation de handicap. Pour Pro Infirmis, l'accès aisé aux informations et aux services

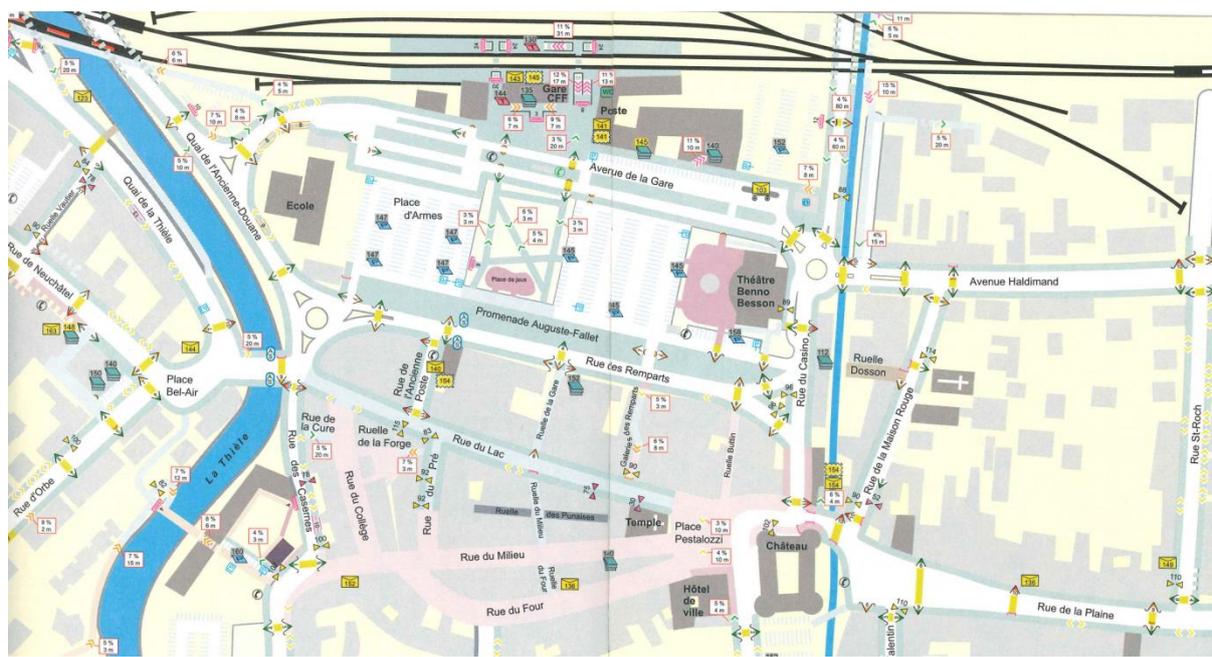


doit être garanti, de même que la possibilité d'évoluer dans un environnement construit dépourvu d'obstacles. C'est pourquoi la Municipalité a retenu Pro Infirmis, notamment pour son expérience dans la réalisation de cartographie des lieux publics (dont vous trouverez un exemple en annexe sur la Ville de Lausanne). Nous y trouvons des informations sur la signalétique du lieu, sur le type de revêtement de sol, le stationnement, les ascenseurs ou plateformes élévatrices, les accès (pentes, seuils, ressauts, portes automatiques), les guichets, les WC... Cette cartographie qui sera ensuite insérée sur le site internet communal permettra aux personnes en situation de handicap de préparer à l'avance leurs déplacements et d'obtenir rapidement des informations sur l'accessibilité d'un service de l'administration. Après entre autres, les villes de Porrentruy, Sierre, Solothurn, Schaffhausen, c'était au tour de la Ville de Lausanne de faire confiance à Pro Infirmis et mettre en ligne sa cartographie en décembre 2018, comprenant près de 220 lieux (écoles, garderies, police, guichets...).

Pro Infirmis propose de réaliser ce travail de relevés et de saisies des informations pour chaque lieu de la Commune avec l'aide de civilistes. Un collaborateur de Pro Infirmis procède ensuite à la publication de ces données sur la base de données « Zuerst » générant la cartographie d'Epalinges. Cette opération se déroule sur une période de 6 mois et pour un coût estimé à CHF 9'500.- TTC.

Dans un second temps, une fois établie la cartographie d'accessibilité aux édifices et lieux publics, nous pourrions envisager mener une réflexion sur les lieux privés recevant du public comme les restaurants, commerces, Poste, écoles privées, cliniques, à qui une aide communale du fonds de développement durable pourrait être octroyée, dans le but de compléter la base de données de Pro Infirmis.

Enfin, comme le demande M. le Conseiller Enzo Santacroce, les itinéraires, promenades ou sentiers pourraient également, dans un second temps, être inventoriés vis-à-vis de leur accessibilité. La Ville d'Yverdon, avec Pro Infirmis, a par exemple pu réaliser ce travail d'envergure en 2004 pour ses différentes centralités localisant et caractérisant les pentes des itinéraires, les marches et escaliers, les dévers, les abaissements de trottoirs, les passages protégés et les places de parc pour handicapés (voir extrait de la cartographie papier ci-dessous). Les sentiers et points de vue remarquables comme par exemple la Via Jacobi de Saint-Jacques de Compostelle et l'Eglise des Croisettes pourraient en effet faire partie intégrante de cette cartographie. Ces cartographies pourront finalement être également disponibles via le guichet cartographique de la Commune, en cours de développement.





3.3 Plans d'actions

La Municipalité rejoint la proposition des postulants et propose un plan d'actions dans un deuxième temps en fonction des lacunes identifiées dans l'inventaire.

Développer les services et prestations sous l'angle de l'accessibilité

Comme nous l'avons vu plus haut dans l'inventaire, plusieurs actions peuvent être menées concernant la prise en compte des données de la cartographie pour planifier les projets de rénovations ou d'aménagement de la voie publique, ou concernant le développement d'un site internet communal adapté aux besoins de personnes non-voyantes ou malvoyantes. Lorsque le site internet de la Commune sera refondé, nous pourrions solliciter l'aide de l'association « Procap » pour la réalisation d'un site internet adapté.

A l'image des dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable, chaque préavis ou rapport pourrait également comporter systématiquement un paragraphe démontrant le respect d'une accessibilité à tous, quel que soit le handicap.

Diffuser une culture de l'accessibilité au sein de l'administration communale

La Municipalité s'engage également à favoriser la formation des collaboratrices et collaborateurs de l'administration en contact avec des usagers en situation de handicap (exemple : personnel au guichet, chargés de communication, ...), ainsi que celle des collaboratrices et collaborateurs qui conçoivent, supervisent et entretiennent les infrastructures et les bâtiments accessibles au public (services techniques, travaux, voirie...).

Dans cette perspective, un cours d'introduction « architecture sans obstacle » dispensé par l'AVACAH, pourrait être proposé au personnel concerné. Ce cours se fonde sur l'égalité pour les handicapés (LHand), la norme SIA 500 « Constructions sans obstacles » et la norme VSS 640 075 « Espace de circulation sans obstacles ». Par ailleurs, un collaborateur du service Travaux et Voirie va participer en septembre prochain au cours « Construction accessible aux personnes en situation de handicap et seniors », organisé par ID-GEO.

L'association « Procap » donne également un cours d'une demi-journée au personnel administratif au guichet afin de connaître les aspects importants pour les personnes avec handicap moteur, visuel, auditif, la trisomie 21 ou l'autisme. Des exercices pratiques mettent les participants « de l'autre côté du guichet » en leur bandant les yeux ou en les asseyant dans un fauteuil roulant, afin qu'ils prennent conscience des réponses à donner aux difficultés rencontrées par la personne en situation de handicap.

Tenir compte des besoins en intégrant au processus de décision municipale des organisations ou experts spécialisés

Lors des gros projets de réaménagements des espaces publics, la Municipalité s'engage à faire appel le plus en amont possible à des experts ou organisations spécialisés dans « le handicap », pour mieux identifier les besoins réels. Il pourrait être envisagé, à l'instar de ce qui est proposé dans la réponse au postulat « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain », d'organiser des promenades diagnostic avec un expert pour déceler les points problématiques d'itinéraires pratiqués par des personnes en situation de handicap.



Toujours dans le souci de prendre en compte cette problématique, une soirée débat aura lieu sur cette thématique, lors de la semaine de la mobilité en septembre 2019. Ce sera l'occasion de collecter les attentes des habitants sur ce sujet. Une collaboration intercommunale sur cette thématique sera également proposée dans le but d'uniformiser les mesures prises ou à prendre sur les territoires et de mutualiser les efforts (Ville de Lausanne, Transports Lausannois, Le Mont).

4 Ressources et planning

La Municipalité se donnera les moyens en ressources humaines et financières pour répondre à cette nouvelle politique globale sur le handicap, et se propose de mettre en œuvre le programme suivant :

1. **Diagnostic** : de suite
 - a. Inventaire des prestations et projets existants : groupe de travail avec un représentant de chaque service se réunissant 1 fois tous les 2 mois : volume annuel env. 200h
 - b. Inventaire et cartographie des lieux publics : mandat externe – CHF 9'500.- (6 mois)
2. **Plan d'actions** :
 - a. Systématiser la prise en compte de l'accessibilité dans chaque préavis : de suite
 - b. Inciter les commerces et autres entreprises privés à intégrer la cartographie Pro Infirmis
 - c. Réaliser une cartographie des deux centralités d'Epalinges caractérisant les itinéraires piétonniers : mi-2020 – mandat externe
 - d. Création d'un site internet adapté aux non-voyants : lors de la refonte du site communal
 - e. Sensibilisation du personnel communal par la formation : de suite – ~ CHF 7'000.-

5 Aspects du développement durable

L'outil « Boussole 21 » d'évaluation des projets sous l'angle du développement durable développé par le Canton de Vaud a été utilisé. Seule la dimension sociale est représentée dans ce projet de renforcement de la politique globale sur le handicap.

Ce projet vise en effet à créer de la cohésion sociale par l'intégration des personnes en situation de handicap en renforçant l'accessibilité dans l'espace public, et en sensibilisant le personnel administratif et technique aux difficultés rencontrées par ces personnes.

Ce projet soutient l'égalité des chances et lutte contre la discrimination et l'insécurité physique et psychologique des personnes en situation de handicap, en particulier concernant l'accessibilité aux services communaux ou établissements privés recevant du public. Il vise également à susciter l'intérêt du monde du travail pour une thématique encore peu prise en considération.

L'enjeu de ce projet réside enfin dans la participation de tous les acteurs concernés par cette politique globale sur le handicap pour une meilleure acceptation des projets qui seront réalisés.





6 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le rapport de la Municipalité au Conseil communal n°22/2019 du 12.08.2019 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat déposé par M. le Conseiller communal Enzo Santacroce, au nom du groupe PLR, demandant à la Municipalité de cartographier les itinéraires ainsi que les accès des lieux publics et privés des personnes à mobilité réduite dans le but de les publier sur le site communal officiel, telle que formulée dans le présent rapport.
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat déposé conjointement par Mme la Conseillère communale Muriel Cuendet Schmidt et M. le Conseiller communal Stéphane Ballaman, au nom du groupe socialiste, demandant à la Municipalité de prendre toutes les mesures nécessaires pour une politique communale globale et transversale sur le handicap, telle que formulée dans le présent rapport.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic


Maurice Mischler



La Secrétaire adjointe


Anne-Sophie Rivier

Exemple de cartographie Pro Infirmis pour la Ville de Lausanne à disposition sur l'extranet